

Facture type pour 100 m³

- PRODUCTION
- TRAITEMENT
- TRANSPORT
- RENOUVELLEMENT

Syndicat de l'eau

S2e77

Part Fixe Annuelle	1 x	20,00 €	20,00 €
Part variable / m ³	100 x	0,1000 €	10,00 €

- STOCKAGE
- CONTROLES
- DISTRIBUTION
- ENTRETIEN

Gestion en régie

SNE 77

Part Fixe Annuelle	1 x	25,00 €	25,00 €
Part variable / m ³	100 x	1,5000 €	150,00 €

Agence de l'Eau Seine Normandie

AESN

► REDEVANCES

Redevance sur les prélèvements / m ³	100 x	0,067 €	6,70 €
Redevance sur la pollution / m ³	100 x	0,220 €	22,00 €

TOTAL HT 233,70 €

► TVA Sur total facture 233,70 € x 5,5 % 12,85 €

TOTAL TTC 246,55 €

Votre commune

vous informe



L'EAU...



114 320
Usagers



132
Communes

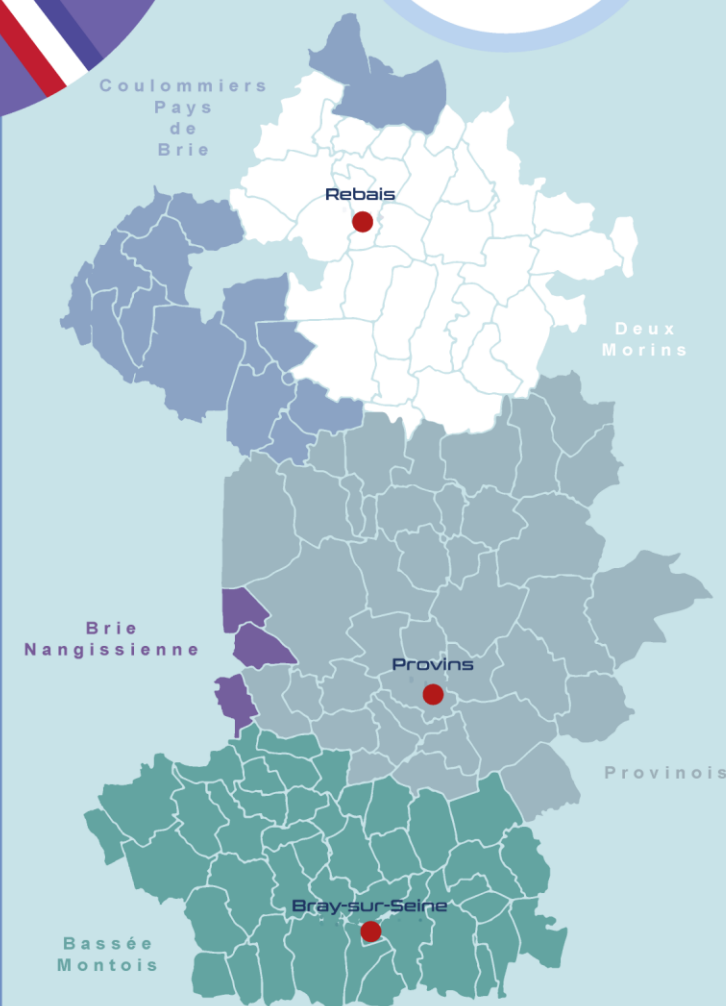


5
Communautés
de Communes /
Agglomération

Au 1er Janvier 2020,
Bazoches-les-Bray intègre
un nouveau syndicat
de l'eau : le S2e77



S 2 e⁷⁷



L'EAU ...

DE LA SOURCE
AUX USAGERS

Syndicat de l'eau
S2e77

SNE 77

01 85 53 96 67

Distribution
&
Entretien

Stockage
&
Contrôles

Production
&
Traitement

Transport
&
Renouvelle-
ment

Madame, Monsieur,

Votre commune appartient au S2e77 qui assure le service en eau potable : production de l'eau, transport, traitement et distribution (en Régie ou par délégation).

Le Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marne (S2e77) regroupe 132 communes et plus de 114 000 habitants. Il est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2019, de deux syndicats qui existaient auparavant : le TransprEAUvinois et le Syndicat du Nord-Est 77. Au 1^{er} janvier 2020, ce sont les communautés de communes ou d'agglomération des Deux Morins, de Coulommiers, du Provinois et de Bassée Montois ainsi que les communes de Saint Just en Brie, Vanvillé et Vieux Champagne qui détiennent la compétence eau potable qui en ont délégué l'exercice au S2e77.

Le syndicat assure l'exploitation de l'eau sur ces 132 communes dont 43 en Délégation de Service Public (DSP), 2 en prestations de service et 87 en régie, dans le cadre de la Régie du Syndicat, qui a conservé le nom de « SNE77 » et s'appuie sur une équipe technique dont l'expérience est éprouvée et reconnue.

Le Syndicat mène également des travaux de renouvellement de réseaux ou de châteaux d'eau. Il a lancé la première phase de travaux du projet d'interconnexion des réseaux d'eau du Provinois, déjà bien avancé dans le cadre du TransprEAUvinois.

La création et l'élargissement du syndicat, a été voulue par les élus de communes, toutes situées en milieu rural et présentant des caractéristiques similaires en nombre d'abonnés ou linéaire de réseau, pour adapter le service de l'eau aux enjeux majeurs de l'eau potable.

Il vise à :

- Sécuriser l'approvisionnement en eau, en qualité et quantité suffisante, en diversifiant les sources d'approvisionnement et en créant un nouveau champ captant dans la Bassée,
- Renouveler les réseaux vieillissants,
- Préserver la qualité de la ressource notamment des eaux souterraines de la nappe de Champigny, du Saint Ouen et du Lutétien,
- Accéder de façon plus efficace aux financements des partenaires que sont le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- Organiser une gestion optimisée de l'eau potable en mutualisant tout un panel de compétences sur un périmètre plus large.

Le S2e 77 regroupe donc aujourd'hui tous les services d'eau de 132 communes en 1 seul, en collaboration étroite avec ces communes et leurs élus qui siègent au syndicat. Avec la volonté de rendre un service optimal aux usagers au coût le plus juste.



Cela implique que vous soyez parfaitement informés de la réalité du service et c'est pourquoi, en accord avec les élus du syndicat, j'ai souhaité vous adresser, en toute transparence, le tarif de l'eau potable voté fin janvier dans l'infographie ci jointe

Les parts syndicales : part fixe annuelle syndicale et part variable au m3 permettent de faire face au fonctionnement du syndicat et aux investissements nécessaires sur le territoire de Bassée Montois.

- La nouvelle part fixe annuelle de 20 € correspond aux frais de fonctionnement du syndicat
- Pour les communes en DSP : la part variable correspond à votre ancienne surtaxe communale 2019 augmentée de 0.10 cts
- Pour les communes en régie :
 - votre ancienne part communale a été divisée en deux parts variables :
 - 1 Part variable pour l'exploitation : Régie SNE77
 - 1 Part variable pour le syndicat S2e77 augmentée de 0.10cts
 - Une part fixe de 25€ correspond aux frais de clientèle

Vous trouverez également les informations pour joindre votre exploitant, Régie SNE77 ou Déléataire. A l'été, vous pourrez consulter toutes ces informations directement sur le site internet du syndicat.

La volonté de votre syndicat est claire : assurer ensemble, l'accès à une eau de qualité pour tous, dès aujourd'hui et pour demain. Vous pouvez compter sur mon engagement comme sur celui de tous vos élus.

Claire Crapart
Présidente du S2e77

